



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

VILLENEUVE-LOUBET, LE

- 4 MARS 2025

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99

06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

Arrêté S.D.I.S. N°

25 1190

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Médecins – Spécialistes du Secours Hélicoptéré » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2025 (MSP SSH).

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'instruction ministérielle du 21 février 2017 relative à l'emploi des hélicoptères de la sécurité civile ;

SUR proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes :

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Médecins – Spécialistes du Secours Hélicopté » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2025 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté S.D.I.S. n° 244850 du 09 septembre 2024 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-directeur de l'organisation opérationnelle et Monsieur le chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.


Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,
Contrôleur général René DIES



Liste d'aptitude opérationnelle 2025

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Médecins -Spécialistes du Secours Hélicopté – MSP SSH

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
8393	MCD	BOISSIER	Nicolas	Médecin
11598	MCD	BOUSREZ	Romain	Médecin
12053	MCD	CATINEAU	Jean	Médecin
17367	MCN	DEJOANNIS	Sébastien	Médecin
12050	MCD	DEVELEY	Benoît	Médecin
13668	MCD	DUPEYRAT	Jean-Sébastien	Médecin
14365	MCD	FRAIMOUT	Nicolas	Médecin
8830	MCD	HILLAIRET	Philippe	Médecin
16090	MCD	LANOUX	Thomas	Médecin
8745	MLC	LANTELME BERNARD	Sandra	Médecin
15373	MCN	MACCHI	Marc-Alexis	Médecin
10004	MCD	MENADE	Ruyade	Médecin
17366	MCN	MIGNOT	Axel	Médecin
14557	MCN	RIQUE	Thomas	Médecin
11285	MCD	VALOUR	Cédric	Médecin

Liste d'aptitude arrêtée à 15 sapeurs-pompiers le 1^{er} janvier 2025